



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Comité de Politique Monétaire

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ DE
POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BCEAO TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2022 A DAKAR**

1. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le mercredi 14 septembre 2022, sa troisième réunion ordinaire au titre de l'année 2022, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Kassi BROU, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.
2. A l'ouverture des travaux, les membres du Comité ont adressé leurs vives félicitations à Monsieur Jean-Claude Kassi BROU pour sa nomination en qualité de Gouverneur de la BCEAO, à compter du 4 juillet 2022. Ils l'ont assuré de leur engagement à l'accompagner dans l'accomplissement de sa mission et lui ont souhaité plein succès dans ses fonctions.
3. Le Comité a passé en revue les principales évolutions de la conjoncture économique internationale et régionale, ainsi que les facteurs de risque pouvant affecter les perspectives à moyen terme d'inflation et de croissance économique dans l'Union.
4. Au titre de la conjoncture internationale, le Comité a noté un net ralentissement de l'activité économique mondiale au cours du deuxième trimestre 2022. Selon les dernières projections du FMI, publiées en juillet 2022, la croissance économique mondiale devrait ressortir à 3,2% en 2022 et à 2,9% en 2023, contre 3,6% prévue en avril 2022 pour les deux années. Ces perspectives sont entourées de facteurs de risque globalement baissiers liés essentiellement aux conséquences du conflit russo-ukrainien, au resserrement des conditions monétaires par les banques centrales et à l'apparition de nouveaux variants du coronavirus plus contagieux.
5. Sur les marchés internationaux des matières premières, les cours des produits énergétiques ont fortement augmenté durant le deuxième trimestre de l'année 2022, sous l'effet des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des contraintes sur l'offre induites par l'aggravation des tensions géopolitiques. De même, les prix des produits hors-énergie se sont accrus, portés par la hausse des cours des produits alimentaires et des engrais.
6. Dans ce contexte, les tensions inflationnistes se sont accentuées, tant dans les économies avancées que dans les pays émergents et en développement, amenant la quasi-totalité des banques centrales à entamer ou à accélérer le relèvement de leurs taux d'intérêt directeurs.
7. Examinant la conjoncture économique dans l'UEMOA, le Comité a relevé la poursuite de la reprise de l'activité économique au deuxième trimestre 2022, avec une progression de 5,7% du PIB en volume, sur un an, après une réalisation de 5,6% au trimestre précédent. Globalement, la croissance dans l'Union devrait ressortir à 5,8% en 2022 et à 7,0% en 2023. Le Comité de Politique Monétaire a toutefois noté que cette reprise demeure entourée de risques essentiellement baissiers, en liaison avec l'évolution des situations sécuritaire et socio-politique dans la sous-région, la persistance des tensions géopolitiques, la dégradation des conditions météorologiques et le resserrement des conditions de financement à l'échelle internationale.
8. L'exécution des opérations financières des Etats membres de l'UEMOA au cours du premier semestre 2022 s'est traduite par une hausse du déficit budgétaire, comparée à la même période de l'année précédente. Le déficit global, base engagements, dons compris, est ressorti à 2.201,4 milliards à la fin du premier semestre 2022 contre 1.854,9 milliards un an plus tôt.
9. Les conditions monétaires sont demeurées favorables au cours du deuxième trimestre 2022. Les demandes de refinancement des banques de l'Union auprès de la Banque Centrale ont été servies au taux minimum de 2,00% jusqu'au 15 juin 2022 et de 2,25% depuis le 16 juin 2022. Le taux d'intérêt auquel les banques se prêtent de l'argent s'est établi à 2,62% après 2,53% un trimestre plus tôt. En particulier, pour les prêts à une semaine accordés entre elles, le taux d'intérêt est ressorti à 2,37% après 2,30% au trimestre précédent et 2,34% un an plus

tôt. Le taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à leurs clients, hors taxes et charges, s'est situé à 6,35% au deuxième trimestre 2022 contre 6,27% au premier trimestre 2022.

10. L'encours des crédits à l'économie s'est accru, en rythme annuel, de 11,9% à fin juin 2022. En revanche, les avoirs extérieurs nets de l'Union se sont contractés de 2.135,5 milliards, essentiellement en liaison avec l'alourdissement de la facture d'importation des produits énergétiques et alimentaires. Ces évolutions ont induit une croissance en glissement annuel de 12,7% de la masse monétaire à fin juin 2022. A la même date, les réserves de change se sont établies à 13.422,0 milliards, correspondant à un taux de couverture de l'émission monétaire de 77,8% contre 79,9% le trimestre précédent. Ces réserves de change assurent à l'Union 5,1 mois d'importations de biens et services, comme au trimestre précédent.
11. Le Comité de Politique Monétaire a noté l'accentuation des tensions inflationnistes dans l'Union. Le niveau général des prix a progressé, en glissement annuel, de 7,0% au deuxième trimestre, après 6,4% au premier trimestre 2022. En juillet 2022, il a augmenté de 8,1%. De même, l'inflation sous-jacente (inflation excluant les produits à prix volatiles) est demeurée élevée à 4,6% au deuxième trimestre 2022, après 4,3% un trimestre plus tôt. Ces évolutions sont essentiellement imputables à la hausse des prix des produits alimentaires qui est ressortie à 12,3% au deuxième trimestre, après 11,9% un trimestre plus tôt. Elles résultent également du renchérissement des services de logement et de transports dont les prix se sont accrus respectivement de 4,7% et 3,9%.
12. Les estimations situent le taux d'inflation à 8,1% au troisième trimestre 2022, en lien avec les répercussions de la hausse des prix à l'international et l'impact de la période de soudure dans les pays sahéliens. Par contre, il est attendu une détente des pressions sur les prix à compter du dernier trimestre de 2022, sous l'effet de la hausse prévue de la production de la nouvelle campagne agricole et des mesures ciblées prises par les Etats pour lutter contre la vie chère.
13. Le Comité de Politique Monétaire a souligné que la persistance de la déviation de l'inflation par rapport à sa zone cible, comprise entre 1% et 3%, fait peser des risques sur l'ancrage des anticipations d'inflation dans l'Union et pourrait entraîner des effets de second tour. Le Comité a donc décidé de relever de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO, afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans la zone cible. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité passe de 2,25% à 2,50% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de 4,25% à 4,50%. Cette décision prend effet à compter du 16 septembre 2022. Le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union reste inchangé à 3,0%.
14. Au cours des mois à venir, le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO demeurera vigilant sur la dynamique d'évolution de l'inflation et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires pour assurer la stabilité des prix, tout en soutenant la poursuite de la croissance économique.

Fait à Dakar, le 14 septembre 2022

Le Président,

Jean-Claude Kassi BROU
